

m⁹8986



a kiwa company

Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/61557408/00/FR/000

Original



Votre numéro de client : 91399501

Numéro de contrat : 2282906/1000



040 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Rue de l'Eglise 16, 5650 Walcourt



Effectué le :

09/09/2025 09:08 - 10:12



Effectué par : PASCAL DEMEULEMEESTER (5489)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Propriétaire

Adresse

-

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

ADMINISTRATION COMMUNALE, SERVICE TRAVAUX

Adresse

Place de l'Hôtel de Ville 2, 5650 Walcourt

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vincotte

100 395 956

Adresse

Rue de l'Eglise 16, 5650 Walcourt

Code EAN

Non communiqué

N° Compteur

1SAG3100173287

Index 1.8.1 consommation jour

3832

Index 1.8.2

consommation nuit

3411

Précision Installation

Ancien presbytère

Installation contrôlée

- Unité d'habitation

Type d'installation

Installation domestique

VINCOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 - buildingreportingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

Date d'émission : 09/09/2025

1 / 6

DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen	- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)
Type de contrôle suivant	- 6.5. Visite de contrôle
Date de réalisation de l'installation	- Avant 01/10/1981 - A partir du 01/10/1981 & avant le 01/06/2020

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Protection de branchement	- Valeur nominale de la protection placée
Valeur nominale de la protection placée (A)	25
Type d'interrupteur-sectionneur général	- Interrupteur-sectionneur différentiel
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm ²)	16
Canalisation d'alimentation - Type	EXVB
Tension (V)	- 3N400V AC

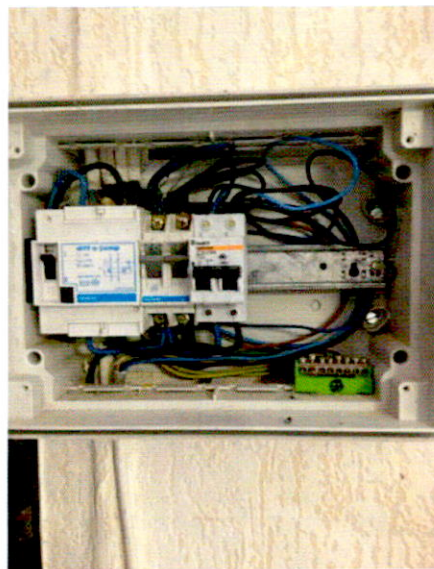
DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tableau BT : Tableau compteur 2

Nombre de circuits 2



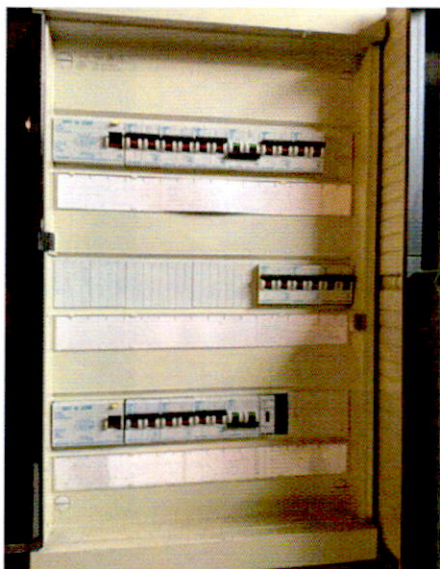
(Tableau électrique)



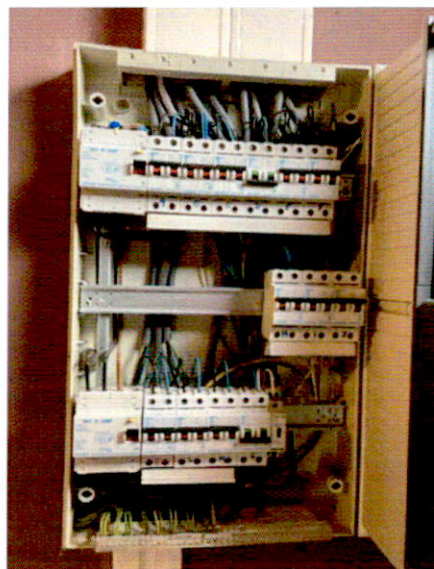
(Tableau électrique - intérieur)

Tableau BT : Tableau électrique principal

Nombre de circuits 13



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Pas en ordre
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	OK
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	OK
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Pas en ordre
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Pas d'application / vérification pas possible
Mesures de protection CD	OK
Mesures de protection CI	Pas en ordre
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Pas en ordre
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections de	OK

Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Mesures et essais

Type de prise de terre	Conducteurs enfoncés verticalement / Barres / piquets
Resistance de terre BT - Re (Ohm)	35.5
Valeur d'isolement général (Mohms)	0.01

Infractions constatées

Installation

Mise à la terre

- Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (L1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.; L2: 4.2.5.2.; 5.4.2.; L3: 4.2.3.; 4.2.5.2.; 5.4.2. ; 5.4.3.).
- Pour les installations domestiques, la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 ohms, ou être inférieure à 100 ohms moyennant le placement de dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel complémentaires suivant la sous-section 4.2.4.3. La résistance de dispersion d'une prise de terre commune à plusieurs installations domestiques doit être inférieure à 30 ohms (L1: 4.2.3.2., 4.2.4.3., 5.4.2.1.).
- Relier les prises de terre entre elles (L1: 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.4.).
- Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection (L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.).

- Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.).
- Raccorder les équipements avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe I) sur une prise avec contact de terre (L1: 2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 2.4.3; 5.4.3.6.).

Tableau BT: Tableau compteur 2

Schémas, plans et documents

- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3) (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1., 9.1.2.).

Tableaux/enveloppes/portes

- Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).

Tableau BT: Tableau électrique principal

Isolement

- La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).

Schémas, plans et documents

- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3) (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1., 9.1.2.).

Tableaux/enveloppes/portes

- Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).

Remarques

Installation

Constataction supplémentaire hors du cadre de ce contrôle

- Présence d'un deuxième compteur 34430547 25A mono



CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".

Il y a lieu de donner suite aux remarques reprises dans le présent rapport.

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant : 9/9/2026

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.



Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le cas où des infractions subsistent lors de la nouvelle visite de contrôle, à réaliser au terme du délai de un an, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.